

NUISEMENT SUR COOLE



LE PETIT NUISEMENTAIS

Mai 2021 – n° 110



L'un des 50 nichoirs, en place

Directeur de publication : Pascal VANSANTBERGHE
Imprimé par nos soins



Le mot du maire

L'avenir semble s'éclaircir, et le retour à une vie la plus normale possible se profile, tributaire du nombre de vaccinations qui sera le garant d'une immunité collective.

Dès le mois de janvier, j'avais proposé à Monsieur le Préfet de la Marne de mettre à disposition notre Centre Culturel, pourvu de grands frigos, pour une vaccination collective de notre vallée et des villages de proximité. Si j'ai bien reçu confirmation de l'intérêt porté à ma proposition, le plan de vaccination déployé par l'Agence Régionale de Santé (ARS), n'a pas retenu cette option. Ainsi, malgré les difficultés pour certaines personnes âgées, le déplacement au minimum jusqu'à Châlons a été obligatoire.

Chaque vendredi matin, une visio-conférence est tenue avec les services de la Préfecture, de l'ARS, de l'Education Nationale, du Département, des sénateurs et députés et des élus de nos intercommunalités. Nous sommes informés des évolutions de la pandémie, de la vaccination, des difficultés d'approvisionnement et des mesures prises pour rouvrir les établissements scolaires et accueillir à nouveau vos enfants dans les meilleures conditions sanitaires possibles. La tâche est ardue mais finira, je l'espère rapidement, par récompenser les efforts de tous.

Des projets d'animation sont dans les cartons (concert de rock, pièce de théâtre, fête nationale, animation sur la vie des abeilles, découverte de la faune et la flore du village, mise en valeur de sites communaux) et surtout reprise des activités de nos associations locales et du territoire.

Cette période très troublée devra faire prendre conscience à tous de la chance que nous avons eu pendant ce temps d'habiter dans notre village, des entraides nées naturellement, de l'attention portée par beaucoup au bien-être de nos aînés.

Traduisons cet investissement dans l'esprit collectif en nous retrouvant très bientôt très nombreux dans toutes les activités et festivités locales.

Ayons confiance en notre avenir, et faisons le vœu que notre vie sociale future soit la plus sereine possible.

Prenez soin de vous et de vos proches, et à bientôt dans un moment convivial.

Votre Maire
Pascal VANSANTBERGHE

Conseil Municipal (extraits)

Vous pouvez prendre connaissance de l'intégralité des comptes rendus des réunions du Conseil Municipal sur le site de la commune : nuisement-sur-coole.fr

Réunion du 16 novembre 2020

Avis sur le projet éolien Cheniers/Villers-le-Château

Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur le projet de parc éolien « Cheniers/Villers-le-Château ».

Le Conseil Municipal n'émet pas d'avis défavorable sur ce projet.

PLUi - Préparation de la réunion du 1er décembre

M. le Maire présente le guide méthodologique élaboré par la CCMC.

Une réunion avec le service urbanisme de la CCMC aura lieu le 1er décembre avec la présence limitée de personnes suite à la situation sanitaire actuelle. Elle consistera en un échange sur la démarche et le projet. Le conseil organisera en son sein une réunion préparatoire le 23 novembre.

Projet "La Dessaule"

La haie séparative du chemin de l'AF a été plantée.

Rénovation Grande rue

Le devis de relevé topographique à 2 484 € TTC est accepté par le conseil.

Un devis sera demandé à l'AMO pour réaliser et évaluer les coûts d'un avant-projet.

Les instances concernées ont été prévenues de la volonté de rénover et sécuriser cette voie (soit : Département, Véolia, la CCMC et le SIEM).

Fleurissement de la commune

La commission Vie Locale va prendre en charge avec les employés communaux la réalisation d'un projet pour l'implantation des fleurs/arbustes en 2021.

Questions diverses

- Point d'eau "communal"

Un courrier aux utilisateurs pour la prise en charge du coût de leur utilisation du point d'eau sera envoyé.

- Baux de location de terres agricoles

Le retard de paiement d'un fermage a été régularisé.

Une demande de transfert de bail a été faite de façon informelle au Maire.

- Producteurs locaux

La commune met à disposition le réseau ILLIWAP pour promouvoir la consommation locale. Si une personne souhaite faire connaître son offre, il suffit de contacter la mairie pour en faire la demande.

Réunion du 14 décembre 2020

Rémunération de l'AMO (conformément aux dispositions de la loi MOP)

Le taux de rémunération de l'AMO sur ce projet est de 5 % du montant des travaux, ce qui est inférieur à la moyenne habituellement constatée sur ce type d'opération (8 à 10 %).

Projet "Grande rue"

Un devis a été demandé à l'AMO pour réaliser et évaluer les coûts d'un avant-projet.

Les instances concernées "Département, Véolia, CCMC, SIEM" ont été prévenues de notre volonté de rénover cette rue et sont d'accord sur le principe.

Investissements 2021

Tracteur

Compte tenu de l'état d'usure du tracteur-tondeuse, son remplacement devient assez urgent. Les pannes se succèdent et les réparations coûtent de plus en plus cher. Le tracteur n'a plus de pièces détachées disponibles pour sa réparation.

Il faudra envisager son remplacement en 2021.
Les Ets Rochas ont fait une offre de reprise du vieux tracteur (1 416,67 €) en cas d'achat d'un tracteur neuf (11 671,60 € TTC).

Remplacement du poteau incendie (PI) / Allée du Château face au silo

Le devis de remplacement du PI par Véolia est de 5 339,72 € TTC (comprenant une plus-value de 200 € HT pour un modèle renversible).

Inspection technique du pont du Chemin de l'Issue

Une seule entreprise a répondu avec un devis s'élevant à 7 440,00 € TTC.

L'offre sera relancée vers deux autres entreprises spécialisées.

Implantation d'un distributeur automatique de pain

Trois boulangers ont été contactés pour l'installation d'un distributeur automatique de pain.

L'offre présentée par M. MAJOLET répond parfaitement aux besoins de notre commune.

Le distributeur sera approvisionné 7 jours/7 par le boulanger.

Reste à charge pour la commune :

- l'électricité
- et une dalle de béton (1 m²).

La mise en fonctionnement de l'installation est prévue fin décembre 2020.

Projet EOLIEN

Un point de situation est réalisé en séance par M. le Maire. Il précise que le service développement de Nordex devient RWE Renouvelables France.

Une réunion des élus en visioconférence a eu lieu le 2 décembre 2020 avec RWE-Mazard.

Une réunion avec les concitoyens a eu lieu le 3 décembre 2020 via l'application "zoom" suite aux mesures sanitaires mises en place.

Une plate-forme participative a été créée par Nordex ainsi qu'une vidéo qui a été mise en ligne sur Youtube, expliquant le projet et répondant par écrit aux questions issues des deux réunions.

Mme Aurélie Gobron prend ensuite la parole pour expliquer les mesures dites "ERC" (EVITER-REDUIRE-COMPENSER) afin de mettre en place une compensation par accompagnement volontaire.

Le projet a été déposé en préfecture en septembre 2020 et est en cours d'étude par les services de l'Etat. L'enquête publique débutera dans le second semestre 2021 et se terminera début 2022.

Terres communales

M. le Maire prend la parole et fait rappel des décisions prises par le Conseil Municipal de transformer les baux de location, les faisant passer de 9 ans à 25 ans lors de leur renouvellement, transmission ou mise à disposition.

Questions diverses

Fleurissement de la commune

La commission Vie Locale va prendre en charge avec les employés communaux la réalisation d'un projet pour l'implantation des fleurs et arbustes.

Elle se réunira le lundi 21 décembre 2020 à la mairie.

Mesures d'aide à l'économie locale

Dans le cadre de l'aide à l'activité locale, un bon d'achat de 20,00 € par foyer a été mis en place par le Conseil Municipal pour aider le commerce le Relais de la Coole (bar et épicerie).

A ce jour, 30 bons ont été utilisés sur un total de 153.

Réunion du 11 janvier 2021

Projet Cheminement piétonnier

Suite au Conseil Municipal du 14 décembre 2020 et afin de préparer les appels d'offres, 3 devis supplémentaires ont été réalisés.

Après discussion, il a été proposé un béton désactivé avec des cailloux cassés afin que ça ne glisse pas et 2 entrées de riverains en enrobé classique ainsi que l'entrée du chemin de l'Association Foncière.

Le lot 10.1 qui concerne le gazon sera retiré du devis. La municipalité se réserve le droit de faire un avenant pour une éventuelle entrée enrobée supplémentaire.

SIEM - Programme voirie Grande rue

Pour fin février, on devrait recevoir les différents devis pour réaliser et évaluer les coûts de la partie enfouissement (SIEM, Téléphonie, Eclairage Public).

Les instances concernées (Département, Véolia, CCMC, SIEM) ont donné un accord de principe sur ce projet. Effacement des réseaux, éclairage public (14 mâts seraient à prévoir). Aménagement des trottoirs et de la voirie.

M. le Maire propose de déposer le dossier au SIEM afin d'entrer dans le programme de réalisation et monter les dossiers de subventions.

Pour information, sur les 12 points lumineux enlevés de la rue du Moulin à la rue Maria Galland, 6 seront réinstallés à des endroits dits noirs dans le village sur des poteaux existants et supportant une ligne électrique.

Un levé topographique sera réalisé sur la Grande rue le 20 janvier prochain.

Plan de relance - Pont de l'Issue

Un guide du plan de relance a été édité par le gouvernement afin d'aider les collectivités à mettre en avant les sujets qui les motivent sur leurs territoires.

L'entretien du Pont de l'Issue peut s'inscrire dans le paragraphe : "Je souhaite développer les infrastructures et mobilités de mon territoire".

M. le Maire propose de déposer un dossier à la Préfecture pour faire un diagnostic sur l'état de ce pont.

Mission archivage - Centre de Gestion

Notre Centre de Gestion nous propose un audit pour la gestion des archives : rationaliser, optimiser, faciliter la recherche des documents, gagner de la place et du temps et surtout satisfaire aux obligations légales.

Point d'eau communal

Un courrier a été envoyé aux 3 professionnels qui utilisent ce point de prélèvements d'eau potable.

A ce jour une seule personne a répondu qu'elle ne s'en servait plus.

Patrimoine commune

Le terrain Horguelin en bord de Coole, incluant le lavoir pour les uns ou bassin piscicole pour les autres, est en cours d'acquisition par la commune et doit être restauré. Ce projet peut s'inscrire dans un projet européen pour la mise en valeur du patrimoine. M. le Maire demande l'autorisation de déposer un dossier de demande de subventions.

Fleurissement de la commune

Ce qui est ressorti de la réunion du 21/12/2020 :

- Réflexion sur des plantations moins gourmandes en eau afin de limiter le temps d'arrosage en été.
- Réorganisation des massifs dans le village.
- Optimisation de la serre en faisant des semis comme l'an passé.

D'autre part, le diagnostic sur la biodiversité communale réalisé par la LPO est très intéressant et complet sur toute la faune (alouette des champs, busard St Martin, écureuil, papillon Flambé, criquet noir ébène ...) et la flore (la Gentiane croisettes, les orchidées comme l'Orobanche du thym ...) recensés sur notre territoire.

M. le Maire propose de faire un atelier nichoir avec les habitants.

Réunion du 15 février 2021

Terres communales

M. Luc MILLON ne prend pas part, ni aux débats, ni au vote.

M. le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la lettre envoyée par M. Luc MILLON concernant son bail consenti par la commune sur les parcelles cadastrées ZY 8 au lieu-dit "Le Mont de la Bataille" et YD 19 au lieu-dit "Au-dessus de la Gare" pour 11 ha 11 a 77 ca.

M. Luc MILLON souhaite transmettre le bail à son fils, M. Christophe MILLON.

Toutefois, ce bail sera consenti pour une durée de 25 ans conformément à la délibération 18/2018 du 14 mai 2018 du Conseil Municipal.

Investissements 2021

- **Aménagement du terrain des consorts Horguelin** (toiture, lavoir, barrière, grillage, kiosque, table, poubelle) pour un montant de 14 745,86 €. Une demande de subvention sera faite auprès du LEADER des fonds européens pour un taux maximal de 80 % du montant.

- **Panneaux d'information**
Le Conseil Municipal souhaite relancer le projet de mise en place de panneaux d'informations dans les lieux stratégiques du village (mairie, entrée).
- **Gravillonnage**
Des travaux de gravillonnage doivent être réalisés, des devis seront faits.
La couche de surface de l'Allée des Tilleuls sera aussi renouvelée. Les travaux seront suivis par la CCMC, porteuse du projet.
40 % HT des travaux seront supportés par la commune.
- **Travaux de voirie rue des Auches Chevines**
En préparation des travaux nécessaires sur la voirie de la rue des Auches Chevines, le Conseil Municipal décide de mettre en réserve une enveloppe financière chaque année avant la réalisation de ceux-ci.

QUESTIONS DIVERSES

Eclairage Public

Le montant du devis de l'entreprise PIERRE pour la dépose et la repose des candélabres issus des travaux d'enfouissement est de 1 221,84 €.

Bons "Relais de la Coole"

103 foyers ont utilisé le bon en faveur du Relais de la Coole pour un montant total de 2 060 €.

La période de stage d'un an de M. Flavien BOURGOIN se termine le 31 mars 2021 en tant qu'adjoint technique.

M. Flavien BOURGOIN sera titularisé à partir du 1^{er} avril 2021.

Baux des terres communales

Mise à jour des baux dont certains arrivent bientôt à échéance (le bailleur devra interroger les personnes ou structures preneuses sur leurs intentions de renouvellement ou retraite).

Réunion du 15 mars 2021

Appel d'offres/ Marché de création de cheminement piétonnier

L'ensemble du Conseil Municipal a été convié le 15 mars 2021 à 18 h 00 à participer à la commission d'appel d'offres dans laquelle l'assistant au maître d'ouvrage (AMO), M. ARROUART a présenté son rapport d'analyse des offres.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider le lot 1 correspondant au marché "Travaux de voiries et de réseaux divers".

Vote à l'unanimité : 11 voix sur 11.

Le lot 2 "Passerelles" fait l'objet d'offres très hétérogènes. Il ressort que les offres déposées sont nettement supérieures au montant estimé par l'AMO. Il est également relevé des variations de prix très grandes au sein des différents postes de travaux. Aussi, le prix des passerelles des différentes offres passe du simple au triple.

Compte tenu de ce qui précède, M. le Maire propose le classement sans suite du lot 2.

Afin de limiter les coûts et d'éviter la perte de subventions de l'Etat en raison de délais impartis pour engager les travaux, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide de renégocier directement avec les entreprises et demande à l'AMO de redéfinir les exigences du marché.

La valeur étant sous le seuil légal des 70 000 €, le lot 2 ne fera pas l'objet d'une nouvelle procédure d'appel d'offres.

Instauration d'une taxe de séjour

M. le Maire propose l'instauration de cette taxe à compter du 1^{er} janvier 2022 sur la base du tarif moyen pour toutes les catégories d'hébergement (tableau ci-dessous).

TAXE DE SEJOUR

Catégories d'hébergement

	Fourchettes officielles	Tarifs retenus par la Commune
Palaces	de 0,70 € à 4,20 €	2,65 €
Hôtels, résidences, meublés classés 5 étoiles	de 0,70 € à 3,00 €	1,85 €
Hôtels, résidences, meublés classés 4 étoiles	de 0,70 € à 2,30 €	1,36 €
Hôtels, résidences, meublés classés 3 étoiles	de 0,50 € à 1,50 €	0,95 €
Hôtels, résidences, meublés classés 2 étoiles et villages de vacances 4 et 5 étoiles	de 0,30 € à 0,90 €	0,69 €
Hôtels, résidences, meublés classés 1 étoile, et villages de vacances 1,2 et 3 étoiles et chambres d'hôtes	de 0,20 € à 0,80 €	0,58 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	de 0,20 € à 0,60 €	0,45 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 €	0,20 €
Autres hébergements		
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	de 1 % à 5 %	3,49 %

Réforme de la taxe d'habitation

Jusqu'en 2020 la taxe d'habitation était destinée aux communes qui pouvaient agir sur les taux de taxe foncière propriétés bâties, taxe foncière propriétés non bâties, CFE (Cotisation Foncière Entreprises) et CVAE (Cotisation à la Valeur Ajoutée).

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, la suppression de la taxe d'habitation est effective depuis 2021 sauf résidences secondaires.

Pour compenser la perte de ressources induites par la suppression de cette taxe, la Loi de finances prévoit le transfert aux communes dès 2021 de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). La base servant de référence au calcul est l'année 2017.

La part du département d'un montant de 15,51 % revient ainsi à la commune et la part départementale de la TFPB disparaît. Le taux initial pour la commune qui était de 5,81 % passera ainsi à 21,32 %. Un mécanisme correcteur sera mis en place au niveau national pour neutraliser les écarts de compensation pour les communes.

Cette modification du panier de recettes fiscales de la commune n'a pas d'impact pour le contribuable. Pour notre commune c'est un gain à percevoir de 4 000 € par rapport à 2020. L'écêtement n'étant mis en place qu'à partir de 10 000 €.

Cette réforme modifiera également le panier de recettes fiscales des EPCI et des départements qui percevront en contrepartie une fraction de TVA.

Point d'eau communal

La gestion du point d'eau est reprise par M. Jean LACOURT jusqu'au 31/12/2021.

Règlements des titres émis par la commune

La Direction Générale des Services Publics a mis en place un service de paiement en ligne pour faciliter le paiement des finances publiques. Il s'agit de PAYFIP qui permet le règlement rapide et sécurisé des factures par prélèvement bancaire ou par carte bancaire.

Il reste toujours possible de régler les factures par courrier à la Trésorerie.

Audit énergétique - Demande de subvention

Dans le cadre de leur partenariat, l'ADEME et la Région souhaitent inciter les maîtres d'ouvrage et gestionnaires de bâtiments publics à s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie et sur celle des énergies renouvelables.

Le maître d'ouvrage, la commune, doit au préalable identifier les bâtiments prioritaires en termes de consommation ou de potentiel de rénovation et réaliser un effort de collecte d'informations nécessaires aux analyses du prestataire.

A ce jour, la commune a fait une demande de devis pour la réalisation d'un audit énergétique pour la Mairie. Elle a reçu 4 devis :

- Devis Thermi Conseil
- Devis Ciel Ingénierie
- Devis Enercoop
- Devis ETNR bureau d'étude

Ces devis vont être adressés aux services compétents de la Région/ADEME pour analyse de l'éligibilité de notre demande de subvention et demande de prise en charge d'un audit approfondi.

Réunion du 12 avril 2021

Vote du Compte Administratif 2020 et du Compte de Gestion 2020

Compte administratif Principal 2020		Dépenses	Recettes	solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	175 977,00 €	228 154,97 €	52 177,97 €
	Résultats antérieurs (2019) reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2020)		153 859,81 €	153 859,81 €
	Résultat à affecter			206 037,78 €
Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	165 480,81 €	216 618,12 €	51 137,31 €
	Résultat antérieurs 2019 reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2020)	9 834,37 €		-9 834,37 €
	Solde global d'exécution			41 302,94 €
Restes à réaliser au 31/12/2020	Fonctionnement			0,00 €
	Investissement	69 625,00 €		-69 625,00 €
Résultats cumulés 2020 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		420 917,18 €	598 632,90 €	177 715,72 €

Résultat du vote : Pour = 9/10. Abstention = 1/10

M. le Maire rejoint la séance et présente le compte de gestion 2020 dressé par le receveur qui a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après délibération le compte de gestion 2020 est approuvé.

Résultat du vote : Pour = 11/11

Vote du budget primitif 2021

M. le Maire donne la parole à Mme B. MAURICE qui expose le budget primitif 2021 (dépenses d'investissement et de fonctionnement, et recettes d'investissement et de fonctionnement).

Après délibération le budget primitif 2021 est approuvé.

Résultat du vote : Pour = 11/11

Vote du taux d'impositions directes

M. le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour cette année :

Foncier bâti : 21,32 %

Foncier non bâti : 5,93 %

CFE : 10,18 %

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, la loi de finances prévoit le transfert aux communes dès 2021 de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. La part du département d'un montant de 15,51 % revient ainsi à la commune. Le taux initial de la commune de 2020 de 5,81% passe ainsi à 21,32 %.

Vote des subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes au titre de l'année 2021 :

TITULAIRES	Montant 2021
ACPEI	100,00 €
ADMR	500,00 €
Familles Rurales des 5 villages	450,00 €
Récréaire.Coole	80,00 €
Les Amis de nos Eglises	80,00 €
Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Nuisement-sur-Coole	100,00 €
MARPA	365,00 €
TOTAL	1 675,00 €

Résultat du vote : Pour = 10/11. Abstention = 1/11

Investissements 2021

Travaux retenus pour 2021 :

- Décorations de Noël
- Jeu pour les enfants à l'espace Jean-Pol Daumont
- Aménagement aire pique-nique (cheminement)
- Eclairage espace mairie
- Achat terrain Consorts Horguelin

Résultat du vote : Pour = 11/11

Bail/terres communales

M. Michel FRAPART souhaite transmettre le bail consenti par la commune sur la parcelle cadastrée ZY 8 au lieu-dit "Le Mont de la Bataille" pour 3 ha 33 a 01 ca à sa fille, Madame Lydie GERARD.

Ce bail sera consenti pour une durée de 25 ans conformément à la délibération 18/2018 du 14 mai 2018.

Résultat du vote :

Pour = 6/11

Abstention = 4/11

Contre = 1/11

QUESTIONS DIVERSES

Fleurissement

Les plants réalisés par les employés communaux dans la serre seront installés sans faire appel aux bénévoles.

SPANC

M. le Maire rappelle que le contrôle de bons fonctionnements est obligatoire tous les 10 ans, à charge des propriétaires. Une communication sera faite aux habitants pour leur expliquer.

SNCF

Un courrier de la SNCF nous informe que la commune doit revoir le signalement de la voie ferrée, notamment sur la rue Haute et l'avenue de la Gare. Un rendez-vous sera pris pour remédier à ce souci.



Votre imposition directe

Comme vous l'aurez constaté, la taxe d'habitation est appelée à disparaître totalement.

Notre collectivité ne collectera donc plus cet impôt qui constituait la plus grande partie de nos ressources (environ 100 000 € annuellement). Il sera compensé par l'Etat sur des fonds de compensation pour partie et par le transfert de la part collectée jusqu'alors par le département sur le foncier bâti (15,51%) et qui sera reversée à notre commune. Ainsi, le taux d'imposition sur le foncier bâti passera de 5,51% (taux d'imposition communal) à 21,32% (taux d'imposition communal + taux d'imposition départemental).

Cela n'aura aucune conséquence pour vous, s'agissant simplement d'un transfert de recette.

Par contre, la compensation est calculée sur le taux d'imposition 2017. Comme nous avons baissé nos taux de 12 % en 2018 pour rendre neutre l'augmentation cette année-là de la part de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole (+ 18 %), nous retrouvons à hauteur d'environ 4 000 € notre effort d'alors.

Compte tenu de notre gestion maîtrisée, de nos investissements, de nos charges de fonctionnement, le Conseil Municipal, dans sa séance du 12/04/2021, a décidé à l'unanimité, sur proposition de M. le Maire, de ne pas, cette année encore, augmenter les taux d'imposition.

Espérons que cette forme de compensation soit maintenue au même niveau par l'Etat dans les années à venir.

Elections départementales et régionales



1^{er} tour → 20 juin

2^e tour → 27 juin

au CENTRE CULTUREL de NUISEMENT

Compte tenu des conditions sanitaires, les bureaux de vote (élections départementales et élections régionales) seront exceptionnellement transférés au Centre Culturel. Ils seront ouverts de 8 h 00 à 18 h 00.

Si vous ne pouvez pas vous rendre personnellement au bureau de vote, vous pouvez donner procuration.

Trois possibilités pour faire la démarche :

- Utiliser le téléservice, puis aller en personne à la gendarmerie ou au commissariat avec une pièce d'identité et l'e-mail de confirmation du dépôt de la demande en ligne.
- Imprimer le formulaire disponible sur internet, puis le remettre en personne et en présentant un justificatif d'identité à la gendarmerie, au commissariat ou au tribunal.
- Remplir à la main le formulaire disponible sur place (gendarmerie, commissariat, tribunal) et présenter en personne un justificatif d'identité.

CCMC

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole

SPANC

Service Public d'Assainissement non collectif

Une des compétences de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole est le contrôle de conception/réalisation sur les ouvrages neufs ou réhabilités, le contrôle diagnostic de l'existant et le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des assainissements non collectifs existants. Cette compétence s'exerce par le service du SPANC.

L'attestation de bon fonctionnement est notamment obligatoire en cas de vente d'un bien. Dans le cas de non-conformité, le propriétaire a un an pour réaliser les travaux de mise en conformité. Pour les constructions et réhabilitations récentes les contrôles seront étalés dans le temps.

La loi oblige ces contrôles périodiquement et au maximum tous les dix ans.

La deuxième campagne de contrôle pour notre intercommunalité a débuté en début d'année par le village d'Ecury-sur-Coole (premier village contrôlé en 2012). Le deuxième village contrôlé sera le nôtre, comme lors de la première campagne.

Vous recevrez prochainement un courrier vous avertissant du contrôle de votre équipement, et vous en expliquant le contexte et les obligations légales. Le SPANC étant un service en autofinancement, cette intervention obligatoire sera facturée 88 € au propriétaire.

Lancement de l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Par délibération du 12 juillet 2017, la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole a prescrit l'élaboration de son **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**. Elle a confié à l'Agence d'Urbanisme de Châlons en Champagne (**AUDC**) cette mission. Les documents qui seront les fruits de nos réflexions et notre travail devront être en compatibilité avec les documents de planification et les autorisations d'urbanisme qui leur sont supérieurs et qui sont conformes aux législations successives à savoir les lois **SRU** (Solidarité et **Renouvellement Urbain**), Grenelle 1 et 2 (environnement), et **ALUR** (Accès au Logement et **Urbanisme Rénové**).

Les documents issus de ces lois sont déclinés au niveau régional et, plus près de nous, supracommunal le **Schéma de COhérence Territoriale** du pays de Châlons en Champagne (**SCOT**). Le **SCOT** a été approuvé le 8 octobre 2019 par les élus du comité syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)**. Notre futur **PLUi** devra donc être compatible avec le **SCOT**, document qui nous est opposable depuis cette date.

Les principales orientations :

- Assurer un développement équilibré
- Organiser l'accueil des ménages
- Répartir les logements et les équipements
- Optimiser la consommation des espaces
- Développer les actions économiques
- Développer les nouvelles mobilités
- Préserver les ressources naturelles
- Préserver les milieux naturels
- Valoriser le patrimoine et les paysages

28 réunions d'échanges préalables, animées par un représentant de l'AUDC, Eloi Luraschi, chargé de mission de la CCMC, Pascal VANSANTBERGHE, vice-président en charge de l'urbanisme et un membre du bureau, ont été organisées dans autant de communes de notre collectivité. Ces temps d'échanges ont permis aux élus de comprendre les enjeux locaux, d'exposer leur vision de l'urbanisation de leur collectivité et leurs projets et pour les intervenants d'expliquer plus avant la démarche.



**Première réunion PLUI à Cheppes la Prairie
le 27 octobre 2020**

A l'issue de ces rencontres, une restitution a été faite le 5 mai à l'ensemble des maires de notre communauté.

Parallèlement, la chambre d'agriculture a été missionnée par l'AUDC pour rencontrer les professionnels de ce domaine et recueillir leurs observations et projets. Ces réflexions seront intégrées dans ces travaux.

Des groupes de travail sur les thématiques exposées ci-dessus seront ensuite formés pour répondre au mieux aux ambitions de notre collectivité. Ils seront ouverts aux élus, aux observations des usagers et professionnels, et questionneront régulièrement les personnes publiques associées (services de l'Etat, de la région, du département, des bâtiments de France, de la chambre d'agriculture,) afin de garantir des orientations valorisant notre territoire et respectant les prescriptions des documents supérieurs.

Plus de 450 réunions sont prévues pour l'élaboration de ce document d'urbanisme qui devrait être validé d'ici 4 ans.

SYMSEM

Enlèvements des déchets ménagers et tri sélectif

Nous sommes souvent sollicités sur le fonctionnement, la tarification, la gestion des containers ou le retard dans les collectes. La compétence de ce service est une des compétences de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole.

Pour assurer ce service, le **SYMSEM** (4 Grande rue, 51240 Dampierre sur Moivre - tél : 03 26 70 19 28 - mail : contact@symsem.fr - site www.symsem.fr), est mandaté par la collectivité.

Ainsi, toutes les demandes ayant rapport avec cette mission doivent leur être directement adressées, notre commune n'ayant aucune compétence en la matière. Il est toujours désagréable de recevoir des appels, parfois désobligeants, pour des dysfonctionnements ne nous incombant pas.

Des contrôles fréquents du contenu de vos poubelles et de vos sacs de tri sont exercés. En cas de non-respect du contenu, vos dépôts ne sont pas ramassés, et un message adhésif est collé sur le container ou le sac. Dans ce cas, vous êtes invités à récupérer vos déchets et à procéder à la correction du tri pour pouvoir les représenter à la prochaine collecte. Dans tous les cas, aucun contenant ne doit rester sur les trottoirs après le jour de collecte.

De même, la collecte des sacs ayant lieu tous les 15 jours, si vous vous trompez de semaine, pensez à les rentrer et à ne pas les laisser dehors.



Le fait de laisser vos poubelles ou sacs non collectés au-delà du jour de relève est assimilé à un dépôt sauvage sur la voie publique et peut être sanctionné d'une amende de 135 €.

C'est pourquoi nous vous demandons de veiller à les rentrer après la relève. Cela évitera les évenements sur la voie publique et contribuera à la propreté et à l'aspect accueillant de notre village.

Nous vous remercions de votre civisme.

Jeudis de collecte des sacs de tri pour l'année 2021

Jeudi 14/01	Jeudi 28/01	Jeudi 11/02	Jeudi 25/02	Jeudi 11/03	Jeudi 25/03	Jeudi 08/04
Jeudi 22/04	Jeudi 06/05	Jeudi 20/05	Jeudi 03/06	Jeudi 17/06	Jeudi 01/07	Jeudi 15/07
Jeudi 29/07	Jeudi 12/08	Jeudi 26/08	Jeudi 09/09	Jeudi 23/09	Jeudi 07/10	Jeudi 21/10
Jeudi 04/11	Jeudi 18/11	Jeudi 02/12	Jeudi 16/12	Jeudi 30/12		

URBANISME

Permis de construire

PC 05140920R0002

Grégory JEANNIN - 3 rue des Auches Chevines

Construction d'une dépendance

PC 05140920R0003

Antoine VALLEE - 33 Grande rue

Changement de destination d'un hangar

Déclaration préalable de travaux

DP 5140920R0017

SCEA PREVOST LONGUEVILLE - Les Longuins

Couverture photovoltaïque

DP 5140920R0018

Julien HISTE - 5 rue des Auches Chevines

Piscine

DP 5140920R0020

Sébastien CONSTANT - 16 rue des Vignes

Piscine et abri de jardin

DP 5140920R0021

Sébastien AUBERT - Le haut Hubert

Couverture photovoltaïque

DP 5140920R0022

Sébastien AUBERT - 1 rue du Moulin

Couverture photovoltaïque

DP 5140920R0023

Nathan GUILLAUME - 5 bis rue des Vignes

Clôture

DP 5140920R0024

Solange MESTRUDE - 48 Grande rue

Remplacement véranda

DP 5140920R0025

Thomas GARDEUR - 3 bis allée du Château

Aménagement de combles

DP 5140921R0001

Sarah CHAMPONNOIS - 2 impasse des Auches Chevines

Clôture

DP 5140921R0002

Grégory JUSSY - 14 bis Grande rue

Clôture

DP 5140921R0003

Déborah GODART - 6 allée du Château

Remplacement véranda

DP 5140921R0004

Julien VIANDIER - 8 Grande rue

Modification façade

DP 5140921R0005

Florian MALTRAIT - Lieu-dit les Jardins

Clôture

DP 5140921R0006

Nicole NOEL - 2 ruelle des Hérodès

Clôture

DP 5140921R0007

Grégory PIERME - 13 Petite rue

Abri de jardin

DP 5140921R0008

Jessy SCALL - 3 Petite ruelle

Aménagement de combles

DP 5140921R0009

Jérémy LEPAUL - Allée du Château

Isolation extérieure

DP 5140921R0010

Sébastien GERODEL - rue Maria Galand

Clôture

Certificat d'urbanisme

CUa05140921R0001

Arquebuse notaires

Les Conges - Vente parcelle D214

CUa05140921R0002

Arquebuse notaires

Les Conges - Vente parcelle E239

CUa05140921R0003

Arquebuse notaires

Le Village - Vente parcelle E240

CUa05140921R0004

Arquebuse notaires

Les Conges - Vente parcelle D182

CUa05140921R0005

Cheuvreux notaire

Les Longuins - Vente parcelle F630

CUa05140921R0006

Cheuvreux notaire

Les Longuins - Vente parcelle E60

CUa05140921R0007

Mobuchon notaire

La fin de Soudron - Vente parcelle ZK28

CUa05140921R0008

Mobuchon notaire

4 allée du Château - Vente

CUa05140921R0009

Picard Jocelyne - rue du Reu, Petite rue

Division parcellaire

CUa05140921R0010

Arquebuse notaires

Le Mont de Bataille - vente parcelle E650

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2018, les dossiers d'urbanisme sont instruits par la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole. Les dossiers sont à remettre en mairie. Il vous sera délivré accusé de réception de votre demande.

État civil



Naissances

(Seuls les actes de naissance transmis à la mairie de Nuisement-sur-Cooles sont portés à votre connaissance)

Ferdinand né le 15 septembre 2020,
fils de Pauline GARRIDO et Mickaël **KLÜMB** domiciliés
20 rue des Vignes, petit frère d'Augustin.

Ethan né le 22 mars 2021,
fils de Justine CALBA et Baptiste **ROYER**, domiciliés
3 bis rue Haute, petit-fils de Philippe ROYER
demeurant 6 rue de l'Eglise, et arrière-petit-fils de
André FELIX demeurant au 20 de la Grande rue.

Oscar né le 5 mai 2021,
fils de Julie VISBECQ et Julien **HISTE**, domiciliés 5 rue
des Auches Chevines, petit-frère de Lola.

*Le Petit Nuisementais souhaite la bienvenue dans
notre village à Ferdinand, Ethan, Oscar,
et adresse toutes ses félicitations aux heureux parents*



Pacs - Mariage



Prévu dans un premier temps le 23 mai 2020, reporté
suite à la pandémie du coronavirus, c'est le
26 septembre 2020 que **Yann VANSANTBERGHE** a
pris pour épouse **Caroline LEFEBVRE**.

*Le Petit Nuisementais adresse tous ses vœux de
bonheur aux jeunes époux.*



Décès



Eliane **DECLoux** aurait eu 88 ans ce 14 mai.
Née à Châlons en 1933, elle a vécu toute sa jeunesse,
toute sa vie à Nuisement, connaissant les moindres
détails de la vie de son village qu'elle aimait tant. Elle
habitait au n° 5 de la Grande rue.

Elle n'a que 15 ans lorsque son père décède, la
laissant avec sa mère et son petit frère, Jeannot,
alors âgé de 9 ans.

Oubliant sa propre vie professionnelle, sa vie de
femme, aidée de son frère, elle va consacrer toute
son existence à sa maman, lui prodiguant soins et
attention au quotidien, jusqu'à son décès en octobre
1991.

Bienveillante et généreuse, sa maison était toujours
ouverte à qui voulait rentrer, chaque visite était pour
elle un plaisir. Petits et grands y étaient accueillis
chaleureusement.

En 2010, après avoir chuté dans sa cour, à la suite de
son hospitalisation, elle part en résidence à la MARPA
de Courtisols. Elle y restera jusqu'en mars 2018.

Suite à de nouveaux problèmes de santé, elle
séjourne ensuite à l'EPHAD de St Germain-la-Ville. Les
derniers temps, sa santé s'est dégradée et elle nous a
quitté le 24 novembre 2020.

*Le Petit Nuisementais s'associe à la peine de son frère
Jeannot, sa belle-sœur Monique et de toute sa
famille ainsi que de ses amis.*



Nicole **HORGUELIN** est née le 26 juin 1935 à
Nuisement-sur-Cooles dans la maison familiale située
au n° 1 de la rue Haute.

Elève brillante, elle part étudier en pension à Reims
dès la 6^e et en sortira bachelière.

Très attachée à son village et à sa famille, même
fusionnelle avec son papa, c'est naturellement qu'elle
devient sa secrétaire, l'accompagnant lors de ses
congrès internationaux et ses déplacements jusqu'à
Washington.

Au décès de son père en 1967, elle travaille dans une agence de voyage à Châlons jusqu'en 1970.

En 1968, elle épouse Alban **HASSOUX**. Très vite deux garçons viendront agrandir la famille.

En 1977, ils viennent vivre à Nuisement, ayant fait bâtir au n° 2 de la rue Haute, juste en face de sa maison natale.

Outre de s'occuper de ses enfants et de sa maman, elle reste très active, aimant voir du monde, attentive à elle, bonne vivante, elle enseigne le catéchisme, pratique yoga, gym, chi-kung, s'engage dans une association d'aide aux réfugiés Cambodgiens. Passionnée, toujours prête à apprendre, elle participe également à des sessions à l'IUTL.

Depuis 2013, la maladie est venue bousculer sa vie, s'installant petit à petit. Grâce au dévouement et à la patience d'Alban, Nicole est restée jusqu'en décembre 2020 à Nuisement. Après un séjour à l'hôpital et deux mois à l'EPHAD de St Germain elle nous a quittés le 18 mars dernier, laissant son mari, ses deux enfants, ses deux petits-enfants et toute sa famille et ses amis dans une grande tristesse.

Le Petit Nuisementais s'associe pleinement à leur peine.

Madeleine **Blugeon** est née le 18 septembre 1931 à Melun.

Elle rejoint dans son enfance l'Aube, son père travaillant à la maison centrale de Clairvaux. Elle aimait relater cette période n'étant pas avare de détails.

Le 25 novembre 1952 elle épouse Lucien **LAHANQUE** qui est natif de Nuisement-sur-Cooles. Après diverses péripéties liées à leur emploi respectif à la Poste, ils s'établissent enfin à Nuisement-sur-Cooles.

D'un esprit vif, curieuse et observatrice, elle savait s'adapter à tout type de discussion. D'une mémoire historique et géographique étonnante, elle savait susciter la curiosité de ses interlocuteurs. Chinoise hors pair avec Lucien, elle a amassé des trésors lors des 2 424 brocantes visitées en 30 ans.

Sa santé déclinant, elle avait conservé, jusqu'à quelques jours avant sa disparition, cet engouement pour les échanges et sa transmission du témoignage du passé.

Elle nous a quittés à l'aube de ses quatre vingt dix ans, ce 6 mai.

A Lucien, son époux, et à sa famille, le Petit Nuisementais présente ses sincères condoléances.



Oiseaux que l'on peut voir ou entendre dans notre village et son proche environnement

(voir le Diagnostic LPO page 17)



Fleurissement

Cette année, la commission s'est réunie à plusieurs reprises afin de faire le point sur le fleurissement de la commune et définir nos orientations pour les années à venir.

Notre ambition est de favoriser nos propres plantations avec l'utilisation de notre serre communale.



Après l'état des lieux, il a été décidé de travailler sur un projet d'aménagement pluri-annuel et sur des espèces de plantes moins gourmandes en eau et en entretien (euphorbes, hydrangena arborescens....) accompagnées de plantes issues de notre serre.



Un effort sera fait sur les entrées du village, l'allée du Château entre autres.



Une ruche a été installée sur l'espace de la Dessaule avec une vocation pédagogique.



Diagnostic territorial

réalisé par la Ligue Protectrice des Oiseaux

(Extraits dont vous trouverez le rapport complet sur notre site internet)

LES OISEAUX NICHEURS ET MIGRATEURS

La commune de Nuisement-sur-Coole présente une liste d'espèces d'oiseaux de 86 espèces (toutes recensées il y a moins de 10 ans). Au moins 52 sont nicheuses ou potentiellement nicheuses. Parmi ces dernières, 5 espèces sont inscrites en liste rouge nationale et 3 sur la liste rouge de Champagne-Ardenne.

Les cultures abritent des espèces accusant un déclin prononcé à l'échelle européenne pour de multiples raisons (destruction d'habitat, pratiques culturales en inadéquation avec le cycle biologique de ces espèces, utilisation de pesticides). Parmi elles, on peut citer le Cochevis huppé, la Perdrix grise, l'Oedicnème criard, le Busard Saint-Martin ou la Caille des blés.

Occupant pourtant une surface restreinte, les secteurs en herbe sont attractifs pour l'avifaune nicheuse d'autant plus si des haies ou arbustes sont présents : Pie-grièche écorcheur, Bruant jaune, Tarier pâtre et Tarier des prés affectionnent ces milieux.

Les boisements sont rares sur la commune mais ils abritent une avifaune spécifique à ce type d'habitat.

Concernant les rapaces nocturnes, le Hibou moyen-duc est discret mais bien présent. Le Pic épeiche, la Fauvette à tête noire, le Pouillot fitis, la Mésange huppée ou encore le Gobemouche gris peuvent être cités.

Quelques migrants utilisent le territoire comme halte migratoire comme la Huppe fasciée. Il est important, lors de leurs trajets que ces espèces trouvent des lieux calmes où ils peuvent s'alimenter correctement avant de reprendre leur route.

Enfin, le village abrite des espèces liées au bâti comme le Moineau domestique, les Hirondelles rustiques et de fenêtre ou bien encore l'Effraie des clochers. Les maisons en craie sont très favorables à la nidification des oiseaux car elles autorisent la présence de nombreuses cavités abritant les nids.

Le Martin-pêcheur d'Europe fréquente la Coole pour se nourrir.

ZOOM SUR ... LES OISEAUX DES CHAMPS

La très grande majorité du territoire communal de Nuisement-sur-Coole est cultivée. Ainsi, les espèces liées aux paysages agricoles sont majoritaires.

Entre 1989 et 2018, les espèces des milieux agricoles ont diminué de 38 % ! Il s'agit du cortège d'oiseaux qui diminue le plus vite et de façon régulière. Quelques exemples permettent de mieux appréhender ce déclin généralisé : Faucon crécerelle (- 62 % depuis 1989), Bruant jaune (- 59 % depuis 1989), Chardonneret élégant (- 35 % depuis 2001), Busard Saint-Martin (- 44 % depuis 2001), Caille des blés (- 38 % depuis 1989), Perdrix grise (- 23 % depuis 1989) ou encore le Verdier d'Europe (- 51 % depuis 2001).

Ce constat est à mettre en relation avec l'intensification agricole à laquelle les espèces n'arrivent pas à s'adapter.

La simplification des paysages est poussée à l'extrême, avec des parcelles de très grande taille, présentant des cultures mono-spécifiques. L'absence d'éléments fixes comme les arbres isolés, les haies, les zones de friches est préjudiciable à l'ensemble de la biodiversité. L'utilisation des pesticides réduit de façon drastique la quantité de nourriture disponible, qu'elle soit végétale ou animale (insectes, arthropodes, mollusques...).

Même les chemins en herbe ou leurs bordures sont systématiquement broyés, anéantissant là aussi toutes possibilités pour l'épanouissement de la biodiversité. Pour ces espèces et l'avenir de notre agriculture, il est désormais urgent de modifier le modèle agricole dominant.

Favoriser les espèces du bâti et des jardins

On l'ignore souvent mais les villages et la mosaïque d'habitats présente autour (jardins, arbres, haies...) présentent une diversité importante d'espèces.

A travers quelques mesures, il est aisé d'améliorer les conditions d'accueil de la flore et de la faune. Bien entendu, plus le nombre d'habitants s'impliquant est important, plus les effets sur la biodiversité se font sentir. Le programme d'actions doit être cohérent : suppression de l'usage des pesticides, réduction des surfaces tondues, choix de plantes locales, propositions d'aménagements spécifiques (nichoirs pour oiseaux ou insectes, gîtes à chauves-souris, mares, murs de pierres sèches, vergers, plantations de haies).

A Nuisement, l'église pourrait accueillir un couple d'Effraies des clochers tout en empêchant une colonie de pigeons de s'installer.

L'espace occupé par le village est aussi un élément important pour la biodiversité, élément renforcé dans le cadre très cultivé de Nuisement-sur-Coole. Une part non négligeable de la biodiversité est liée à la présence du village, que ce soit par le bâti mais aussi les jardins, parcs, murs, arbres fruitiers qui apportent une diversité d'habitats et donc d'espèces.

De multiples actions concrètes peuvent être mises en place à cette échelle en y associant la population. La sensibilisation des différents acteurs de la commune (élus, riverains, agriculteurs, gestionnaires d'espaces et d'infrastructures, propriétaires et entreprises) est primordiale pour la compréhension de la démarche. Ainsi, ce diagnostic ne pose que les bases d'une réflexion en vue de mettre en place des actions concrètes sur le terrain visant à maintenir et à améliorer la biodiversité de Nuisement.

Des possibilités de financement peuvent exister pour la seconde phase qui est celle de l'action. La LPO reste donc disponible et à l'écoute de la commune pour l'accompagner dans la suite de ce beau projet !

Des actions concrètes et faciles à engager peuvent être d'ores et déjà proposées au sein du village, comme la pose de nichoirs, la mise en place d'un réseau de jardins naturels, la tonte différenciée des espaces verts, la naturalisation des murs, la plantation de fruitiers...

Notre village est déjà engagé dans la gestion différenciée des espaces verts, dans la plantation d'arbres fruitiers et autres (plus de 250 ces dernières années) et a abandonné l'utilisation des pesticides depuis 3 ans.

La pose de nichoirs a été programmée au printemps, et tous les Nuisementais qui le désiraient ont pu en obtenir un gratuitement, confectionné par Patrick, notre employé communal.



Ainsi plus de 50 nichoirs ont été posés dans les propriétés privées et une dizaine sur le domaine public.

Travaux dans le village

Travaux d'enfouissement

Sécurité et embellissement sont souvent les deux motivations qui conduisent une commune à engager des travaux d'enfouissement de réseaux. C'est maintenant chose faite rue du Moulin, chemin de l'Abreuvoir, rue du Reu et la quasi-totalité de la rue Maria Galland.

Disparue la dangerosité des câbles électriques nus, disparus les multiples poteaux qui encombraient les trottoirs, disparus les 4 réseaux (électricité, éclairage public, télécom et fibre) qui surchargeaient le visuel !

Sous pilotage du SIEM (Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Marne) la Sté SPIE a réalisé les travaux de Génie Civil et d'adduction chez les particuliers, Sogetrel s'est chargé du réseau télécom et Losange a réaménagé le réseau fibre pour le compte de la Région.



Enfin, l'entreprise Pierre a donné un nouveau visuel à nos rues en posant un éclairage public flambant neuf, en harmonie avec le centre du village.



Presque 6 mois de travaux, parfois par intermittence, ont été nécessaires pour mener à bien ce chantier. Malgré les craintes de certains et les perturbations de circulation, les riverains sont satisfaits du résultat : des entrées de réseaux plus discrètes, une mise en valeur de leur rue, un éclairage plus doux et harmonieux.

Un état des lieux va être réalisé afin d'identifier les finitions et/ou malfaçons à reprendre pour valider la fin des travaux.

Restera, comme on s'y est engagé, à réaliser une tour à hirondelles dans le village pour pallier la suppression des fils, véritables bancs publics pour nos dévoreuses naturelles de moustiques !

Cheminement Piétons

Normalement, quand vous lirez cet article, les travaux d'aménagement du cheminement piétons auront commencé.

Prévu pour relier le centre du village, depuis le rond-point jusqu'à l'Espace de la Dessaule, cet accès permettra de longer la RD4 sans emprunter la chaussée.

Ainsi, piétons, poussettes et PMR (Personnes à Mobilité Réduite) seront en sécurité sur l'ensemble du parcours, notamment au niveau des ponts actuels. Au gré des animations autour du verger (scolaires ou tout public), ce chemin sera le bienvenu.

En effet deux passerelles seront implantées au-dessus de la Coole et la parcelle acquise par la commune entre les deux bras de la rivière sera aménagée avec bancs et table de pique-nique.

Nous avons choisi une structure en béton désactivé, résistant donc aux aléas climatiques et donnant un aspect visuel proche du terrain naturel. Sauf les entrées des habitations et des fermes qui seront en enrobé ainsi que la traversée du chemin rural donnant sur le Haut Hubert. Pour les deux traversées de la Rue du Moulin, les trottoirs seront abaissés pour un accès sans obstacle.

Le trottoir actuel est suffisamment large pour positionner ce cheminement de façon à prévoir la plantation d'une mini haie entre les arbres déjà présents. Cette végétalisation, qui aura lieu dans un second temps, permettra de protéger les piétons de la circulation.

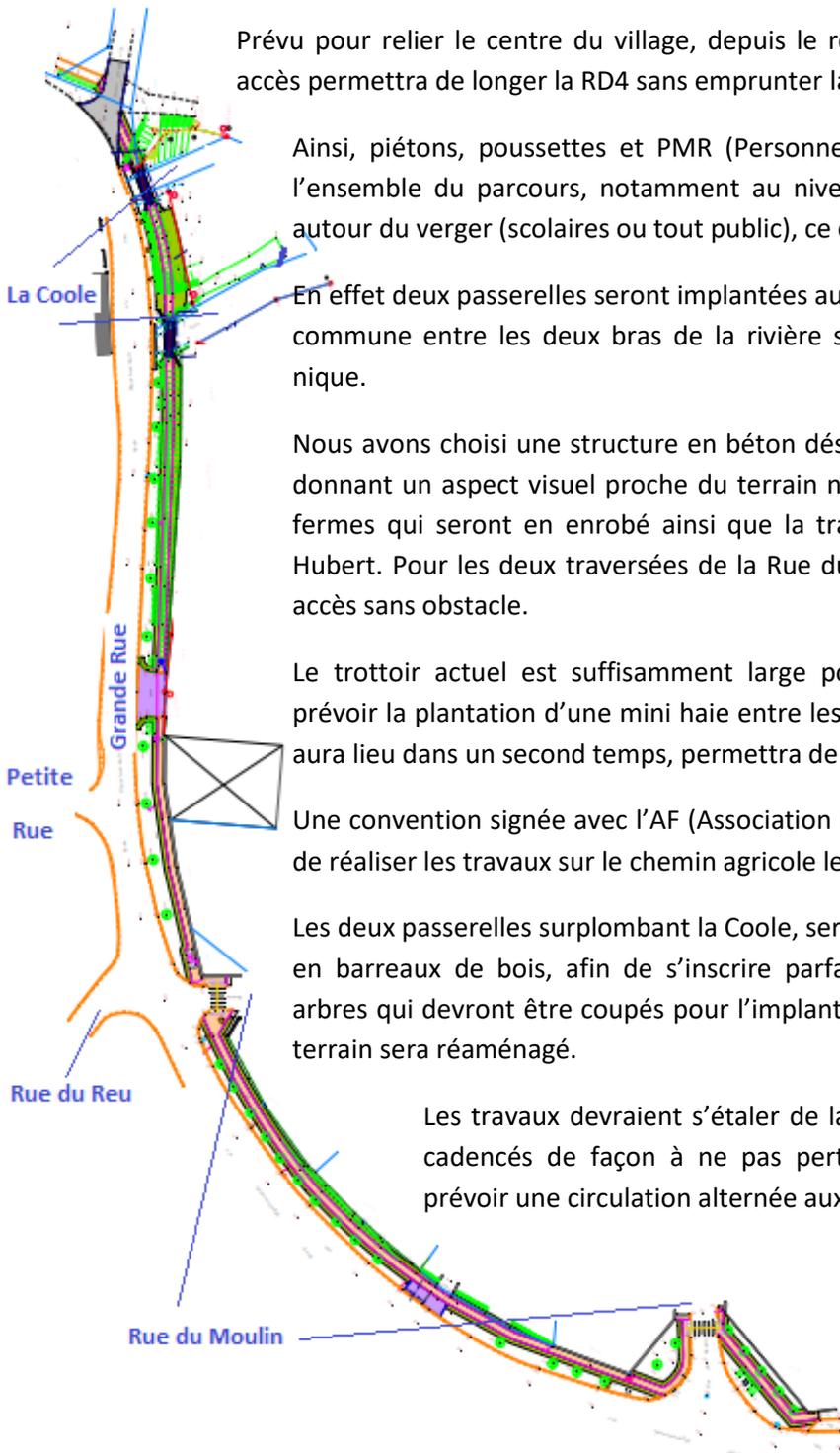
Une convention signée avec l'AF (Association Foncière), qui gère les chemins ruraux, permet de réaliser les travaux sur le chemin agricole le long du verger.

Les deux passerelles surplombant la Coole, seront réalisées en lamellé collé et les garde corps en barreaux de bois, afin de s'inscrire parfaitement dans l'environnement. Les quelques arbres qui devront être coupés pour l'implantation, seront replantés aux alentours quand le terrain sera réaménagé.

Les travaux devraient s'étaler de la fin du printemps au début de l'été et seront cadencés de façon à ne pas perturber l'activité agricole. Il faudra cependant prévoir une circulation alternée aux abords du chantier.

C'est la Société Colas qui a été retenue.

Ainsi, la Commune de Nuisement poursuit sa politique de cheminement doux à travers le village en offrant un accès piéton à l'Espace de la Dessaule et au-delà, depuis le centre du village et développe ainsi la mobilité sécurisée.



Réaménagement de la Grande rue

En prévision du réaménagement de la Grande rue, depuis le rond-point jusqu'au Petit Breuvery, quelques études ont été menées sur ce secteur.

Ce réaménagement portera sur la sécurisation du trafic, l'aménagement de trottoirs et l'enfouissement des réseaux.

Ainsi, un levé topographique a été réalisé fin janvier afin de connaître avec précision les limites d'intervention : voiries, trottoirs, propriétés privées ainsi que le positionnement des équipements urbains.

Le SIEM nous a proposé un schéma d'enfouissement des réseaux basse et haute tension ainsi que du réseau télécom et fibre.

Véolia a identifié les parties du réseau d'eau potable à rénover et une réflexion est en cours sur l'état du réseau d'assainissement des eaux pluviales ainsi que sur l'éclairage public.

Ce dossier important n'est qu'à sa phase de pré-étude, les travaux ne pourront être engagés avant une, voire plusieurs années. Mais il convient d'établir dès maintenant la liste des travaux et leurs coûts et engager ainsi les concertations d'aménagement.

M. Arrouart, qui a déjà en charge le cheminement piétons, nous accompagne sur ce dossier.



Travaux rue des Auches Chevines

De récurrents problèmes d'affaissement de la chaussée qui entraînent d'importantes flaques d'eau nous ont conduit à mener une inspection des conduits d'assainissement des eaux pluviales et à leur curetage.



Si cette opération a permis de réduire les désagréments, le mal est plus profond.

Ce sont des travaux d'envergure qu'il faudra effectuer sur cette partie du domaine public, cette voie ayant été construite sur un sol instable.



INFOS... INFOS... INFOS...



Don du sang

Ce sont 43 donneurs qui se sont présentés jeudi 29 avril 2021 au Centre Culturel pour donner leur sang.

**Le prochain don du sang
à Nuisement-sur-Cooles aura lieu le
mardi 9 novembre 2021**

Compte tenu de la très bonne participation sur notre secteur, l'établissement français du sang a, dès à présent, prévu de passer à 3 séances en 2022, au lieu de 2 annuelles jusqu'à ce jour, à savoir les :

**17 février 2022
9 juin 2022
10 novembre 2022**

Défibrillateur

Pour rappel, un défibrillateur est disponible en cas de besoin près de l'entrée du Centre Culturel.



Distributeur de baguettes

Une réflexion était engagée au sein du Conseil Municipal pour équiper notre commune d'un distributeur de pain. Plusieurs boulangers ont été approchés pour connaître leur intérêt et leurs conditions. Parallèlement, un commercial de distributeur était rencontré le 9 décembre.

La même journée il rencontrait M. Majoulet qui avait montré son intérêt pour notre projet.

Une rencontre deux jours plus tard sur notre commune permettait de définir l'endroit le plus judicieux de l'implantation et aussi les conditions d'une convention nous liant. L'implantation et la mise en fonctionnement avaient lieu le 29 décembre. Rarement projet avait été réalisé si rapidement.

Le boulanger a pris totalement à sa charge le coût du matériel. La commune s'est engagée à apporter l'alimentation électrique depuis le Centre Culturel, à réaliser une chape béton de 1,20 m x 1,20 m et à assumer la consommation électrique de l'appareil (environ 50 €/mois).



Plus de 70 baguettes sont ainsi distribuées chaque jour.

Ce service a été salué par les habitants du village, mais aussi par les habitants de la Vallée de la Coole et les professionnels traversant Nuisement.

INFOS... INFOS... INFOS...

REGLES DE BON VOISINAGE

Attention au bruit !!!

Afin de veiller au respect de chacun, nous vous rappelons les horaires de tonte des pelouses et d'utilisation des moteurs thermiques, en application de l'Arrêté Préfectoral du 25 avril 1990 :

les jours ouvrables

de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30

les samedis

de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 00

les dimanches et jours fériés

de 10 h 00 à 12 h 00

55 en 2020,

65 en 2021,

75 en 2022 ?

Le pari est lancé ...

Pour sa part, la municipalité investit également chaque année pour participer à la mise en valeur de Nuisement-sur-Coole.

Un grand merci aux personnes qui ont participé.



Nuisement-sur-Coole illuminé et décoré



En cette fin d'année troublée par la pandémie, les Nuisementaises et Nuisementais ont voulu apporter un peu de gaïté et d'embellissement dans nos rues. Ce sont 65 maisons qui ont été décorées, soit près d'une sur deux, pendant les fêtes de fin d'année. Mille lumières ont brillé pendant cette période, recueillant des témoignages de satisfaction tant sur notre village que de la part de visiteurs le traversant.

Support de communication



Notre choix de système de communication instantané s'avère très judicieux puisque plus de 570 abonnés suivent les informations que nous mettons régulièrement en ligne. Ce chiffre s'explique aussi par la présence de notre école et des informations transmises sur son fonctionnement.

Comment y accéder ? C'est très simple :

- Télécharger l'application gratuite illiwap disponible sur Play Store ou sur App Store.
- Indiquez Nuisement sur Coole dans le menu proposé.
- Validez. Vous recevrez automatiquement toutes les informations officielles envoyées par la mairie.

INFOS... INFOS... INFOS...

RAPPEL

NOUVELLE PROCEDURE DE DÉLIVANCE DES CARTES D'IDENTITÉ (CNI)

Depuis le 28 mars 2017, vous pouvez choisir de remplir en ligne une [pré-demande de CNI](#).

Ce télé-service vous dispense de remplir le formulaire au guichet de la mairie et vous permet de gagner du temps sur place. Vous pouvez également vous rendre directement dans une mairie connectée au service et y remplir comme avant le formulaire.

Pour remplir la pré-demande de carte d'identité, il est nécessaire de créer un compte sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) avant de compléter le document avec les informations nécessaires (état-civil, adresse, etc...).

Vous devez ensuite vous rendre dans l'une des mairies connectées à ce dispositif (**Châlons-en-Champagne ou Marson**) et présenter votre numéro de pré-demande afin de permettre à l'agent de mairie de récupérer automatiquement toutes les informations enregistrées préalablement en ligne. Le déplacement dans une de ces mairies demeure indispensable pour la prise des empreintes et le dépôt des pièces justificatives.

Comment je procède sur le site Internet ?

1. **Je crée mon compte ANTS.**
2. **Je remplis mon formulaire de pré-demande CNI** en ligne (rubrique Mon Espace > Réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité).
Après la validation de votre pré-demande, vous recevez par mail un [récapitulatif de pré-demande](#) sur lequel figure, notamment, le [numéro de la pré-demande](#) et un [QR code](#) qui sont nécessaires pour finaliser votre pré-demande en mairie.

Nouveau tracteur-tondeuse pour nos services techniques

Le tracteur-tondeuse utilisé pendant plus de dix ans arrivait en fin de vie malgré les nombreuses interventions de Patrick pour maintenir son efficacité.



C'est un investissement de 11 671,60 € qui a été nécessaire pour son remplacement. Plus puissant, une largeur de coupe plus importante, cet engin contribuera plus efficacement à l'entretien des espaces verts du village.

Travaux allée du Château

Nous venons d'être informés par Enedis que des travaux d'enfouissement de la ligne haute tension traversant le village débuteront le 21 juin 2021.

Cette ligne sera enfouie depuis l'entrée du village, côté RD 977, en suivant l'allée du Château jusqu'à l'armoire électrique Grande rue (à côté du distributeur de baguettes). Pendant la durée des travaux, le stationnement sera interdit sur la chaussée. Le stationnement toléré jusqu'alors sur les trottoirs ne sera plus autorisé. La vitesse sera réduite et des feux alternatifs posés. Merci de votre compréhension pour la gêne engendrée. Nous en profitons pour vous rappeler que le stationnement sur les trottoirs, dans tout le village, met en péril la sécurité des piétons et que votre responsabilité pourrait être engagée en cas d'accident.

- **NUISEMENT d'Autrefois** -

Les lavoirs

De tout temps les sociétés humaines ont dépendu de l'eau et du feu pour leur survie. Autour du feu s'est constitué l'âtre, puis le foyer, devenu synonyme de famille et au fil de l'eau se sont construits écluses, moulins, digues, pontons, fontaines et lavoirs.

Nuisement n'échappe pas à la règle concernant les moulins. Quant aux lavoirs, le village en bord de notre rivière, *la Coole* a facilité leur implantation. Or on ne trouve aucun vestige de ces bâtiments. Ceci est certainement dû à la présence de la rivière, ce qui ne nécessitait donc pas de capter une source et le besoin de créer une retenue d'eau. Peut-être aussi que la commune n'avait pas les moyens de construire en dur de tels bâtiments.

Malgré tout, les Nuisementaises lavaient leur linge. C'était même un lieu privilégié où les femmes se retrouvaient entre elles et pouvaient aborder librement tous les sujets de l'intime, commenter les événements qui surviennent au village, de la mort, du travail, du destin, de la vie...

Et le linge parle de la condition de ses propriétaires, de leur vie, de leurs difficultés, des problèmes de santé et un œil averti en apprend autant en regardant sa voisine en train de laver ce linge qu'au travers des paroles prononcées.

C'était aussi et par excellence un lieu d'échange de potins et de palabres. Les nouvelles, bonnes ou mauvaises, s'y répandaient. Les lavandières les répercutaient, parfois les amplifiaient, souvent les "embellissaient"... Le lavoir avait donc une fonction sociale très importante.

Deux lavoirs officiels existaient. Le plus important, et le plus ancien, se situait en bas de la Petite Ruelle. Un simple plan incliné en maçonnerie, appelé la « pierre à laver », sur quelques mètres de rive de la Coole permettait l'accès à l'eau. Le tout surmonté d'un abri en bois. On peut encore apercevoir des plots béton qui servaient peut-être de support à l'ensemble.



Type de lavoir possible en bas de la Petite Ruelle

Le second, plus modeste, était basé au bout de l'Allée des Tilleuls, soit aujourd'hui derrière le préau du groupe scolaire. Ici, il n'existait qu'un simple plancher en bois, trempant dans l'eau, certainement très glissant et parfois propice aux chutes...



Type de lavoir possible derrière le préau

Il n'y avait pas d'attribution de place, les Nuisementaises choisissaient leur lavoir, au gré des voisines à rencontrer ou à éviter... des ragots que l'on souhaite entendre ou divulguer... mais aussi de la distance à faire avec la « béroutte », nommée aussi par dérision le « carrosse » chargée dans la « couleuse », du linge de toute la famille ou pour les « gens de maison », du linge des patrons.

Mais pour les habitations ayant un accès direct sur la Coole, depuis le Petit Breuvery jusqu'au Cul de Chien, pas besoin de venir aux lavoirs. Chacun avait, en bas de chez lui une simple planche en bois, fixée par des pieux en bord de rivière et trempant dans l'eau. Certes, pas de discussion, pas de nouvelles fraîches du voisinage, mais toujours une eau claire à disposition, sauf si la voisine du dessus usait promptement du savon de Marseille...

Chez les particuliers, pas de pierre à laver mais un baquet en bois, ouvert à l'arrière, où les femmes s'agenouillaient. Peu confortable, ces petites caisses étaient garnies de paille ou de chiffons.



Exemple de « boîte à laver » individuelle

Au fil du temps et de la modernisation des ménages, ces habitudes de laver à la rivière furent abandonnées. A la fin des années 50, des associations issues du monde rural et catholique incitaient même à l'implantation de machines à laver communales pour le confort des ménagères et l'hygiène des familles.

Un nouvel arbre pour Nuisement

Lors de l'implantation de l'antenne Free au Mont de La Bataille (au bord de l'Autoroute), il a fallu abattre un arbre. L'accord passé avec la commune stipulait : **un arbre abattu, un arbre replanté**. Ce qui fut fait. Restait à choisir l'essence, et quoi de mieux que de replanter un **noyer**, symbole de l'origine du nom de notre village : **Nuisement, Mont des Noyers**.



Installé près du gymnase, il a trouvé une place de choix : planté au bord de La Coole, trônant au milieu d'une zone arborée avec vue sur le village !

Déjà vénéré sous les Gaulois, cet arbre symbole du temps, donc de la mémoire et du savoir ancestral, va maintenant s'épanouir lentement au sein de Nuisement et des prochaines générations.

NUISEMENT SUR COOLE



L'arbre symbolique qui figure sur le blason de la commune est maintenant bien réel !

Cérémonies et Festivités

11 novembre

journée du souvenir

Compte tenu de la situation sanitaire, et conformément aux instructions préfectorales, c'est en présence seule du Conseil Municipal que s'est tenu l'hommage aux combattants morts pour la France de notre village autour du monument aux morts.



Après lecture du discours du Ministre des Anciens Combattants et une vibrante Marseillaise reprise a cappella, les noms de nos valeureux ancêtres ont été cités, ponctués de "mort pour la France". Le dépôt d'une gerbe fleurie au pied du monument pavoisé a clôturé cette cérémonie.

Les vœux du Maire (extraits)

Chère Nuisementaise, cher Nuisementais, C'est d'une façon inhabituelle que je m'adresse à vous en ce début d'année pour vous présenter les meilleurs vœux de santé, bonheur et sérénité au nom du Conseil Municipal.

Cette année passée restera gravée dans notre mémoire collective comme une année d'angoisse, d'espoir et de solidarité.

La solidarité est particulièrement à souligner. Solidarité pour prendre en charge les besoins des personnes âgées ou en difficultés pendant la période de confinement strict, mais aussi solidarité pour équiper tous les habitants de masques au premier jour de la sortie du déconfinement.

Solidarité pour venir en aide au seul commerce de notre village en octroyant des bons d'achat aux foyers de notre commune à dépenser au Relais de la Coole (103 bons ont été utilisés).

Les travaux d'enfouissement des réseaux des rue du Moulin, du Reu, et Maria Galland permettront d'effacer et sécuriser les lignes.

Un nouvel éclairage public, économe en fonctionnement et réduisant la pollution nocturne sera posé.

Les expertises nécessaires à la réalisation du chemin piétonnier menant du centre du village au verger et au nouveau cimetière ont été faites. Les travaux devraient débuter au printemps.

Plus près de vos préoccupations journalières, l'implantation d'un distributeur de baguettes a pu être réalisée en un temps record. Près de 80 baguettes sont ainsi achetées chaque jour à ce point de vente. L'achat de la machine a été entièrement financé par le boulanger.

La ruche éducative a été installée. La convention prévoit que le miel produit sera conditionné et remis gratuitement en priorité aux enfants du village en âge scolaire.

La ligue protectrice des oiseaux a procédé cet été à l'expertise de notre territoire et son rapport est disponible sur notre site internet. Une opération « héberge des oiseaux dans ton jardin » aura lieu aux vacances de février.

Des travaux d'enfouissement et de sécurisation seront réalisés fin 2022 dans la Grande rue (du rond-point de l'école à la sortie du village en direction de Breuvery). Les travaux d'enfouissement des réseaux bénéficieront d'une subvention à hauteur de 95 % du coût engendré.

Le permis concernant l'implantation d'éoliennes a été déposé en septembre 2020. Les mesures environnementales se précisent, notamment sous l'expertise de l'association marnaise Symbiose.

Je remercie les employés municipaux, Eva, Martine, Flavien et Patrick pour avoir su, malgré les conditions sanitaires, assurer la continuité du service public.

Je formule le vœu que le Conseil Municipal, fort de l'expérience des anciens, mais aussi de la force de proposition des nouveaux, réponde à vos attentes et prennent les meilleures décisions pour que notre village conserve sa réputation de commune où il fait bon vivre.

Meilleurs vœux à toutes et tous, positiver malgré l'adversité, prenez conscience des bonheurs de la vie, si petits soient-ils, profitez de vos proches et surtout, portez-vous bien.

*Pour le Conseil Municipal
Pascal VANSANTBERGHE, Maire*

NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

ACPEI

COLLECTE DU VERRE PAR LE FOYER JEAN PIERRE BURNAY

Comme pour tous, la ferme éducative du FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé) a dû s'adapter aux conséquences de la crise sanitaire survenue au printemps 2020. Plus d'accueil de groupes, seuls Aude et Loïc se sont relayés pour assurer le fonctionnement du site et l'entretien des animaux durant cette période.

La collecte du verre a par conséquent été interrompue le temps de mettre en place tous les moyens pour ainsi éviter la propagation du virus. Tous les gestes barrières ont permis au foyer de reprendre l'activité en septembre 2020. Nous vous rappelons les différents parcours empruntés chaque jour :

LUNDI APRES-MIDI

Grande rue

MARDI APRES-MIDI

rue Maria Galland, rue des Auches Chevines,
avenue de la Gare

MERCREDI APRES-MIDI

allée du château, rue de l'Eglise

JEUDI APRES-MIDI

rue Haute, rue des Vignes

Nous tenons à remercier tous les participants à la collecte pour leur fidélité, la quantité raisonnable et la propreté des verres mis à disposition ainsi que leur générosité pour les petits présents reçus tout au long de l'année. 😊



Suite à de nombreux retours et questionnements, nous vous précisons que les résidents sont adultes, nous ne suivons donc pas le calendrier scolaire et assurons les tournées lors des vacances, exceptées celles de Noël et d'été.

Le Foyer se met au vert et participe à l'action collective écologique, c'est pourquoi nous n'utilisons plus de papier pour vous communiquer l'arrêt et la reprise de l'activité, nous intervenons désormais par le biais du Petit Nuisementais, de l'application illiwap de notre commune ainsi que sur sa page Facebook.

Nous vous tiendrons prochainement informés d'une journée « portes ouvertes » afin de vous proposer de rencontrer nos animaux et vous présenter nos différentes activités.

En attendant notre rencontre, prenez soin de vous et vos proches et à très vite.

*Les adultes et le personnel
du Foyer Jean Pierre Burnay*

Notre association et les salariées en particulier sont toujours sur le pont en cette période de pandémie. Il est indispensable de continuer à s'occuper des personnes âgées, lesquelles se retrouvent très isolées...mais, tout aussi indispensable, d'appliquer les gestes barrières, de nettoyer et de désinfecter, pour limiter les risques...

- Les salariées doivent arriver avec un masque à usage unique bien ajusté et ne pas le quitter...
- Mais il faut que la personne aidée porte ELLE AUSSI un masque !

Concernant la vaccination anti-Covid, l'ADMR a été reconnue comme interlocuteur essentiel des ARS pour accompagner la campagne de vaccination, notamment des personnes isolées fragiles. Nos maisons de Service y ont mis toute leur énergie, que ce soit dans leurs locaux ADMR ou en détachant du personnel de santé dans des Centres de vaccination. Il est évident que, seul un maximum de personnes vaccinées, permettra de sortir de cette crise sanitaire et de retrouver une vie "plus normale".

Un grand Merci à nos salariées pour leur dévouement malgré la situation sanitaire, le stress et l'angoisse qu'elles vivent depuis plus d'un an maintenant... Pas toujours évident pour elles de travailler dans de telles conditions, elles méritent toute notre reconnaissance.

Je vous joins, ci-après, un communiqué de notre Présidente, Muriel Renault :

"Je vous informe qu'après plus de 20 ans de bénévolat au sein de l'ADMR, j'arrête toutes mes fonctions (départementales et locales) fin Mai. J'ai rencontré des gens formidables qui se donnent réellement pour les autres et j'ai pu aussi discuter, écouter et avoir de superbes moments d'échanges avec de nombreuses personnes.

Un nouveau Conseil d'administration va se mettre en place après notre Assemblée Générale qui va se dérouler à huis clos, pour la seconde année, en raison des mesures sanitaires.

Comme toute association, il est nécessaire d'avoir des bénévoles....Si vous connaissez quelqu'un qui souhaite donner un peu de son temps pour aider les autres, n'hésitez pas à lui communiquer les coordonnées de l'ADMR !

L'Engagement bénévole est une source de bonheur ! Je vous souhaite à tous que des bonnes choses pour l'Avenir !

Prenez soin de vous.

Amicalement.

Muriel Renault"

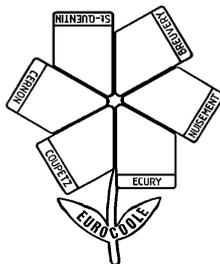
Évidemment, nous tenons toutes et tous à remercier Muriel pour tout ce temps passé pour les autres, c'est inné chez elle !

MERCI pour tous les kilomètres parcourus, les réunions, les heures passées au bureau, les visites chez les clients pour monter des dossiers ou changer les plannings, les visites de courtoisie, etc...sans compter les dérangements chez elle tôt le matin ou tard le soir ... et même le week-end ! **Merci Muriel pour TOUT.**

Ça aura été un plaisir de travailler avec elle, toujours disponible et à l'écoute.

Nous lui souhaitons de profiter en famille de ce repos bien mérité.

*Martine LACOURT
et le Conseil d'administration.*



EUROCOOLE

BADMINTON



Comme convenu, nous avons repris nos entraînements le jeudi 17 septembre 2020.

Mais nos espoirs que le COVID 19 ne perturbe pas notre saison furent vains.

En effet, un nouveau confinement a été décrété fin octobre et, depuis, nous n'avons pu reprendre nos raquettes.

Au vu de la situation sanitaire actuelle, nous ne redémarrerons pas notre activité avant les vacances d'été.

Nous espérons donc nous revoir en septembre prochain, et vous informerons le moment venu de la reprise du Bad.

Bonnes vacances à toutes et tous !

RÉCRÉALIRE.COOLE

51240 BREUVERY-SUR-COOLE

Depuis l'automne 2020, nous avons maintenu nos permanences pour les échanges de livres :

Le 1^{er} mercredi du mois de 14 h 30 à 17 h 30

Le 2^e mercredi du mois de 16 h 30 à 17 h 30

Le 3^e samedi du mois de 10 h 00 à 11 h 30

Par contre, les après-midi récréatifs et goûters du premier mercredi ont été supprimés, ainsi que les cours d'anglais.

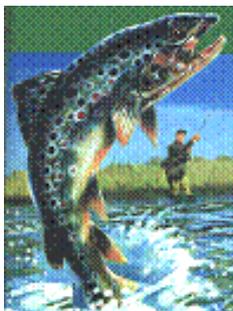
En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, nous avons bon espoir de réunir notre assemblée générale dans le courant du mois de juin 2021, et de reprendre toute nos activités dès la rentrée de septembre.

Nous vous tiendrons informés.

Portez-vous bien et ...

... bonne lecture à toutes et tous !





Société de pêche de Nuisement sur Coole

Pour la saison 2021, la société de pêche de Nuisement compte 17 pêcheurs (dont 2 enfants de moins de 12 ans).

Des travaux d'entretien de la rivière ont été organisés les samedis 31 octobre, 14 novembre 2020 et 6 mars 2021 afin de nettoyer et renforcer, si besoin, les berges de notre parcours de pêche.

Notre Assemblée générale s'est tenue le samedi 13 février, il a été notamment décidé de ne pas augmenter la cotisation et de réaliser 2 déversements de truites fario (soit au total 120 kg) qui peuvent se reproduire si évidemment il n'y a pas d'à sec.



Un jeune Nuisementais qui participe au repoissonnement.

Le président : James Henry

En raison de la crise sanitaire l'assemblée générale de l'association n'a pas encore eu lieu. Elle devrait se tenir fin juin, début juillet 2021 en présentiel.

Les activités et les manifestations ont dû s'arrêter fin octobre lors du second confinement.

La marche et la pétanque ont repris en respectant les gestes barrières et les consignes fournies par notre fédération Familles Rurales.

Chaque fin d'année, nous offrons aux seniors de plus de 70 ans ne pouvant plus se déplacer un colis avec des gâteaux et chocolats. Ce dernier n'a pas été donné en décembre en raison des restrictions sanitaires. Mais l'association a tenu à offrir ce cadeau pour Pâques, 15 colis ont été offerts via leurs familles : une demie bouteille de champagne, avec sur l'étiquette, le logo de l'association et des gâteaux locaux accompagnés d'un petit mot.



De plus, en cette période compliquée pour tout le monde, 6 personnes de plus de 90 ans ont également reçu ce colis dont Fernande qui va avoir 99 printemps en mai. Les 5 villages de l'association comptent au moins une personne de plus de 90 ans.

Une activité a pu avoir lieu, c'est la commande des fleurs et des plants de légumes. Comme l'an passé, celle-ci a été appréciée avec quelques 120 commandes, et toujours prix coûtant pour les plants de légumes.

L'association est toujours active malgré l'épidémie et les manifestations de fin d'année sont déjà programmées.

Il nous paraît raisonnable de dire que nous pourrions reprendre toutes les activités à partir de septembre. Il est évident que les prestations payées pour l'année 2020 seront vues en conseil d'administration et nous reviendrons vers les adhérents concernés pour un remboursement partiel ou une avance de trésorerie pour les activités 2021.

Une publication vous sera distribuée dans votre boîte aux lettres.

Dates à retenir

- Randonnée nocturne le 02/10/2021 au Centre Culturel de Nuisement
- Les fleurs d'automne fin octobre chez Monique
- Le théâtre, le 27/11/2021
- Noël pour tous le 11/12/2021 au Centre Culturel de Nuisement

Association de Territoire d'à Coola

L'association a été mise à rude épreuve ces derniers temps avec la crise épidémiologique depuis mars 2020.

L'accueil estival sur les deux sites a été compliqué à gérer avec toutes les contraintes sanitaires imposées. Nous avons dû annuler le séjour accessoire au Der prévu initialement sur 2 semaines (une semaine avec les petits et une autre avec les grands) au grand désespoir des enfants.

Le directeur en place nous a présenté sa démission après l'été pour cause de déménagement vers le sud de la France. A nouveau le recrutement d'un(e) directeur(trice) à l'année a été compliqué voire impossible.

Les difficultés s'accumulant, le conseil d'administration a pris la décision de solliciter la communauté de communes pour trouver une solution pour le périscolaire. Nous ne voulions pas laisser les familles de notre territoire sans accueil le mercredi pour les enfants. L'accueil périscolaire donc a été repris par la communauté de communes en fin d'année, tout en gardant 2 salariés de notre association.

L'accueil extra-scolaire (vacances) reste toujours à la charge de l'association. Les bénévoles ont dû redoubler de force et d'énergie pour assurer également le déménagement du centre de loisirs de l'ancienne école d'Ecury sur Coole au groupe scolaire situé à Nuisement sur Coole.

Nous avons au sein de nos animateurs habituels de l'été, une jeune personne de notre vallée, Romane, qui peut et souhaite prendre le poste de directrice pendant les vacances. Mais pour cela, elle doit obligatoirement passer un examen (BAFD) et par deux fois ce dernier a été annulé en raison de la crise sanitaire. La prochaine session est prévue en juin. Nous croisons les doigts....

Avec un protocole sanitaire strict et très contraignant, l'accueil de loisirs a ouvert une semaine pendant les vacances de la Toussaint. Nous avons accueilli près de 25 enfants. Le thème était Halloween.



Pour les vacances d'hiver, nous avons accueilli 25 enfants avec pour thème les jeux d'hiver.



Les vacances de printemps ont malheureusement été annulées en raison de la crise sanitaire. Le personnel a été mis au chômage partiel.

Nous ne nous décourageons pas, le centre d'été sur les deux sites est en cours, les séjours au Der sont réservés et prennent forme. Nous recevons de nombreux CV très intéressants d'animateurs pour l'été. Pensez à inscrire vos enfants avant le 31 mai idéalement par mail : atcoola@hotmail.com. Le dossier d'inscription et les plaquettes sont disponibles sur le site www.famillesrurales.org/de-territoire-d-a-coola.

Les parents utilisateurs ont été sollicités à venir prendre leurs places au sein du conseil d'administration afin de donner un nouveau souffle à l'association.

**L'assemblée générale est prévue
le samedi 5 Juin 2021 à 10 h 00
à la salle de Faux Vesigneul**



Le régal des papilles

La framboise

Quand et comment la framboise est-elle apparue dans nos assiettes ?

Selon la légende, la framboise, appréciée des dieux de l'Olympe, serait née sur les pentes du Mont Ida, d'où son appellation "Rubus idæus" : ronce de l'Ida. Il est beaucoup plus probable qu'elle soit originaire des zones montagneuses d'Europe (il en existe encore à l'état sauvage dans les Alpes du Dauphiné, dans les Vosges ou le Massif Central). Dès la Renaissance, elle sera cultivée dans les jardins familiaux. Largement améliorée par des siècles de sélection, elle réjouit les gourmets les plus exigeants. Mais sa récolte exige beaucoup de soins et de main-d'œuvre car elle est fragile et délicate. C'est pourquoi la framboise reste un fruit relativement coûteux, dont il ne faut pas manquer la courte saison.



Salade pêches, framboises, avocats et magret fumé

Pour 6 assiettes

- 200 g de mélange "feuille de chêne et mâche"
- 2 belles pêches
- 2 avocats
- 150 g de framboises
- 12 à 15 tranches de magret fumé
- huile d'olive
- vinaigre balsamique
- Une petite poignée d'amandes torréfiées effilées
- Une petite poignée de pistaches torréfiées concassées
- Sel et poivre

Réalisation

- Préparez la vinaigrette à la framboise : écrasez la moitié des framboises à la fourchette. Ajoutez une cuillère à soupe de vinaigre balsamique, 3 cuillères à soupe d'huile d'olive et mélangez. Salez et poivrez à votre convenance.
- Lavez la salade et la mâche.
- Coupez les pêches en tranches. Coupez les avocats en tranches ou en boules et les citronner.
- Lavez les framboises et les égoutter.
- Dans un grand bol, mélangez la mâche, la feuille de chêne, la moitié des pêches, les morceaux d'avocat et la vinaigrette.

- Répartissez cette salade dans les assiettes. Décorez chaque assiette en déposant harmonieusement sur chaque salade, le reste des framboises et des pêches en tranches, les tranches de magret fumé.
- Pour finir, parsemez d'amandes et pistaches torréfiées.

Financiers à la framboise

Ingrédients

- 125 g de sucre en poudre
- 125 g d'amande en poudre
- 70 g de beurre
- 2 œufs
- 20 g de farine
- 150 g de framboises

Réalisation

- Faites fondre le beurre.
- Mélangez le sucre et la poudre d'amande.
- Incorporez les œufs, puis le beurre fondu et enfin la farine.
- Versez la pâte dans des mini moules et posez sur chaque financier 1, 2 ou 3 framboises.
- Enfournez à 180° et laissez cuire environ 12 mn.

*Bon
Appétit*

Dernière info ...

Lutte contre le démarchage abusif et les vols par ruse

Plusieurs d'entre vous ont déjà appelé M. le Maire pour lui signaler des démarcheurs qui se présentaient à leur domicile, attestant avoir l'autorisation de la mairie. D'autres ont également appelé pour signaler des véhicules douteux s'arrêtant sans raison apparente devant les propriétés.

Afin de lutter contre le démarchage abusif et également pour éviter les vols par ruse, un arrêté a été pris le 16 février 2021 (Arrêté n° 7-2021).

Il y est stipulé que toute société qui démarché à domicile sur le territoire de la commune doit s'identifier auprès de la mairie 3 jours ouvrés avant de commencer sa prospection.

L'accord sera donné sous réserve que les intervenants fournissent en mairie, dans les temps impartis :

- L'objet du démarchage
- Copie de la carte professionnelle et d'une pièce d'identité des agents démarcheurs
- Le numéro de téléphone des démarcheurs
- L'immatriculation des véhicules des agents prospecteurs
- La durée des interventions.

Le fait d'avoir déclaré la prospection n'autorise en aucun cas le mandataire à circuler dans la commune pour démarcher les particuliers.

Une autorisation écrite et temporaire sera délivrée le cas échéant par le Maire.

Une information préalable sera faite aux habitants, en ce cas, via l'application illiwap (disponible gratuitement sur Play Store ou sur App Store).

Merci de votre attention.

Nous sommes à l'écoute de vos remarques, suggestions, critiques.

Toute l'équipe du comité de rédaction :

**Pierre Bertin, Claudine Brülhart, Béatrice Desvoy-Joppe,
Laura Ebner, Fabrice Maltrait, Bernadette Maurice, Luc Millon,
Daniel Ponsignon, Nicolas Ragot et Pascal Vasantberghe**

**vous souhaite de bien vous porter
et de passer de bonnes vacances**

Nous vous donnons rendez-vous au prochain numéro.